Image not found or type unknown

SOS avant depose de dossier pour demande de titre de sejour!!!

Par **HeureuxFuturPapa**, le **02/02/2012** à **18:17**

Bonjour a tous,
Là,je sais plus où mettre la tête,je vous explique un peu les fais:
En fait je suis en France y a plus de 7 ans,j'ai toutes les preuves,et ma femme un peu plus de 3 ans.
j'ai plus personne dans mon pays d'origine et j'ai tout ce qu'il faut pour prouver.
toutes mes attaches sont en France depuis plus 20 ans (pour certains).
Mais mon problème est je serais dans quelques mois Papa donc ma questions est la suivante:
Est ce que je peux faire une demande titre de séjour "vie privée et familial"?

Par **trennec**, le **25/02/2012** à **16:11**

Bonjour,

Le seul fait d'être le parent d'un enfant français ne constitue pas un motif pour obtenir un titre de séjour,dès lors que la famille peut voyager et s'installer dans le pays d'origine du candidat à un titre de séjour. En revanche, la preuve rapportée que vous ne disposez plus d'aucune attache dans le pays d'origine est effectivement un motif pour que l'administration ne porte pas atteinte à votre vie familiale et vous délivre un titre pour rester sur le territoire français.

Il faut donc prendre le temps de constituer un dossier solide en y joignant les attestations des membres de vos proches vivant en France et attestant de l'intensité des liens qui vous unissent.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés